

Conditions Générales d'Utilisation du Programme Fidélité La Panière à compter du 3 mai 2018

Préambule

La société LA PANIERE, SAS au capital de 782 400€, dont le siège social est situé 360 Boulevard J.J Herbert à 73100 Aix les Bains, immatriculée au RCS de Chambéry sous le n°414 646 760, a mis en place dans ses magasins participants un programme de fidélité par l'intermédiaire **d'une carte prépayée** (ci-après le « Programme de Fidélité »). La société LA PANIERE a effectué une Déclaration auprès de la CNIL n° 1394590 en date du 03/11/2009.

Les présentes conditions entrent en vigueur à partir du **jeudi 3 mai 2018** et remplacent intégralement tous autres termes et conditions relatifs au programme de fidélité « MA PANIERE » jusqu'alors en vigueur.

L'inscription au Programme de Fidélité La Panière implique nécessairement la prise de connaissance et l'acceptation préalable et sans réserves des présentes CGU (Conditions Générales d'Utilisation).

La Panière se réserve le droit d'apporter, à tout moment et unilatéralement des modifications aux présentes CGU sans que ces modifications ne donnent droit à des indemnités ou compensations. Néanmoins, en cas de modifications majeures, chaque Adhérent en sera informé par affichage et information faite en magasin et/ou mail à l'adresse qu'il a renseignée et connue de LA PANIERE et disposera d'un délai de trente (30) jours à compter de son information pour dénoncer son adhésion au Programme de Fidélité sans frais pour lui. En cas de dénonciation, il sera appliqué les principes de fonctionnement exposés ci-après.

L'Adhérent de la carte La Panière est invité à consulter régulièrement les présentes CGU disponibles à tout moment en ligne via le lien <https://www.lapaniere.com/ma-carte-de-fidelite/>

Renouvellement des Cartes de Fidélité – Conversion et migration des points

Compte tenu de l'évolution du Programme de Fidélité à compter du 3 mai 2018, chaque Adhérent se verra remettre à partir de cette date, à l'occasion de son passage dans un magasin participant, une nouvelle Carte de Fidélité contre la restitution de l'ancienne Carte. Les points enregistrés sur la Carte désactivée seront migrés et convertis par application d'une formule de conversion entre l'ancien système et le nouveau établi par La Panière, dans la limite toutefois du plafond donnant droit à avantages fixé à dix mille (10.000) points.

La migration des points d'une ancienne Carte vers une nouvelle Carte nécessite le passage en magasin de l'Adhérent au plus tard le **31 décembre 2018**. Après cette date, si l'Adhérent n'a pas récupéré la nouvelle Carte de Fidélité, aucune migration ou conversion ne sera alors possible et l'Adhérent perdra le bénéfice de son solde de points enregistré sur sa Carte, sans pouvoir prétendre à aucun remboursement ou indemnité quelconque, à l'exclusion du remboursement du montant nominal monétaire enregistré sur sa Carte s'il souhaitait cesser son adhésion au Programme.

L'Adhérent a la possibilité de solder tout ou partie de ses points avant le 3 mai 2018 dans les conditions du système actuel. L'Adhérent a également la faculté de mettre fin à son adhésion au Programme de Fidélité selon les modalités visées au point 3 ci-après.

1. OBJET

Le Programme de Fidélité La Panière est réservé aux détenteurs de la carte de fidélité (la « Carte de Fidélité »).

La Carte Fidélité La Panière est une carte physique prépayée et de fidélité délivrée gratuitement à tout client adhérent au Programme de Fidélité (le ou les « Adhérents »).

La Carte, sous réserve de sa présentation, donne droit à une remise de 5% sur les achats de produits dans les magasins participants au Programme, ainsi qu'à l'attribution de points de fidélité, dans les conditions énoncées aux présentes.

En fonction des achats réalisés dans les magasins La Panière participant au Programme de Fidélité, les points cumulés donnent droit à des avantages décrits ci-après au profit des Adhérents.

2. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA CARTE FIDELITE LA PANIERE

La Carte Fidélité La Panière est proposée exclusivement aux personnes âgées de 18 ans et plus, sur simple demande dans les points de vente « La Panière » participants au programme de fidélité. En ce qui concerne les mineurs, ils doivent être autorisés par leurs parents, tuteur ou représentant légal à adhérer au Programme de Fidélité.

Pour obtenir la Carte Fidélité La Panière, une fiche d'information doit être remplie dans votre point de vente participant à l'opération. L'Adhérent de la carte doit, à minima, communiquer une adresse email valide et un numéro de téléphone valide au moment de sa demande d'inscription.

Si l'Adhérent de la carte souhaite modifier les renseignements fournis sur la fiche d'information, il pourra le faire en se rapprochant d'un magasin La Panière qui enregistrera les modifications.

La Carte de Fidélité La Panière est obtenue sous la forme d'une carte de fidélité physique distribuée dans les magasins La Panière participant au Programme de Fidélité dont la liste est disponible en annexe des CGU dans sa version papier et sur le site internet <https://www.lapaniere.com/ma-carte-de-fidelite/>.

Pour recevoir les communications relatives au programme de fidélité ainsi que les offres commerciales de La Panière, l'Adhérent de la Carte Fidélité La Panière devra également cocher la case « Oui, j'accepte de recevoir des offres et informations de La Panière par email » lors de son inscription sur le formulaire d'inscription papier remis par le magasin participant lors de sa création.

La collecte et le traitement des données personnelles communiquées par l'Adhérent seront réalisés conformément à l'article 8 des présentes CGU.

L'Adhérent s'engage à ne communiquer que des informations exactes et à jour. Il lui appartient de maintenir à jour les informations le concernant en se rendant en magasin pour préciser au responsable du point de vente participant les modifications à apporter.

La Panière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du défaut de bénéfice d'un avantage du Programme de Fidélité La Panière résultant d'informations devenues obsolètes ou mal renseignées par l'Adhérent lors de son inscription.

3. DUREE ET MODALITES D'UTILISATION DE LA CARTE FIDELITE LA PANIERE

La Carte Fidélité La Pannière est utilisable dans les magasins La Pannière participant au Programme de Fidélité dont la liste est disponible en annexe des présentes CGU. Cette liste sera mise à jour sous un délai de 72 heures en fonction des retraits de points de vente ou de l'arrivée de nouveaux points de vente participants. La liste est consultable en ligne à l'adresse du site internet visée plus haut. L'Adhérent, ayant la possibilité de dénoncer son adhésion, ne pourra réclamer auprès de La Pannière aucune compensation pécuniaire en cas de retrait d'un point de vente du Programme de Fidélité et pourra continuer à bénéficier des avantages dudit Programme auprès des autres magasins participants.

La carte de Fidélité La Pannière est numérotée, nominative et personnelle. Elle ne peut être cédée ou prêtée.

La Pannière se réserve la possibilité de demander à l'Adhérent tout document permettant de justifier son identité, notamment en cas d'homonymie.

L'adhésion est d'une durée indéterminée. L'Adhérent est toutefois en droit de mettre fin à tout moment à son adhésion en notifiant sa demande par courrier postal envoyé au service commercial de La Pannière (La Pannière Service Commercial – 360 Bld J.J. Herbert 73 100 AIX LES BAINS) ou par email (service.commercial@lapanniere.com). En cas de dénonciation, il sera appliqué les principes de fonctionnement exposés ci-après.

4. FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DE FIDELITE LA PANIERE

4.1. REMISE DE 5% POUR TOUT ACHAT

La carte de Fidélité La Pannière donne droit à l'Adhérent à une remise de 5% en caisse sur l'ensemble des produits vendus dans le magasin participant. Cette remise de 5% est cumulable avec les autres offres et remises en vigueur dans le magasin participant.

L'Adhérent pourra, uniquement au moment de son adhésion au Programme de Fidélité, choisir s'il souhaite bénéficier personnellement à chaque achat de cette remise ou bien faire le choix d'en faire don aux Restaurants du Cœur, par l'intermédiaire de La Pannière.

Ce choix est donné de façon définitive et tout changement concernant l'utilisation des remises par l'Adhérent de la carte sera conditionné par l'activation d'une nouvelle carte, et ne pourra avoir lieu que lorsque la Carte de Fidélité sera soldée.

L'Adhérent pourra également activer deux cartes, l'une pour les Restaurants du Cœur, l'autre pour lui, sans montant minimum de 1^{er} rechargement (voir **4.2 CARTE FIDELITE PREPAYEE**).

4.2. CARTE FIDELITE PREPAYEE

Pour activer sa carte, l'Adhérent devra la créditer d'un minimum de 20€ à la caisse du magasin La Pannière participant où il crée sa carte. Le 1^{er} chargement peut être fait par carte de crédit, de paiement ou espèces.

La carte de Fidélité La Pannière est valable et utilisable immédiatement à partir de sa création.

Les valeurs pouvant être chargées sur votre Carte Fidélité La Panière sont soumises aux limitations suivantes :

- le montant total maximum qui peut être chargé et stocké sur la carte ne peut être supérieur à la somme de 250€ ;
- la valeur maximale pouvant être chargée en une seule fois sur la carte est de 100€.

La Panière se réserve le droit de modifier ces montants maximum et minimum, à tout moment, en informant les Adhérents de Carte Fidélité La Panière via la mise à jour des présentes CGU disponibles sur le site web <https://www.lapaniere.com/ma-carte-de-fidelite/>. Par ailleurs, ce changement ne remettra pas en cause les principes de fonctionnement du Programme de Fidélité.

CAS POUR LESQUELS LE 1^{ER} RECHARGEMENT N'EST PAS REQUIS :

- il existe déjà un Adhérent de la carte de Fidélité La Panière dans le foyer (ex : conjoint, enfant) ;
- l'Adhérent possède déjà une Carte de Fidélité La Panière avec le bénéfice personnel des 5% de remise et souhaite détenir une autre carte avec le bénéfice des 5% de remise aux Restaurants du Cœur, et inversement.

4.3. ATTRIBUTION DE POINTS FIDELITE

Chaque achat effectué sur présentation de la carte de Fidélité La Panière permettra au porteur, de cumuler un (1) point de fidélité pour un (1) centime d'euro dépensé (soit le montant après remise des 5% si l'Adhérent a choisi l'option des 5% à son bénéfice) dans un magasin La Panière. Si l'Adhérent a opté pour que la remise bénéficie aux Restaurants du Cœur, il cumulera 1 point pour 1 euro dépensé.

Sous réserve de son activation, la Carte de Fidélité La Panière permet, en plus, de cumuler des points de fidélité dès son premier passage en caisse.

L'Adhérent pourra consulter son solde de points de fidélité sur son ticket de caisse à l'occasion de chaque passage.

Le barème d'obtention des points fidélité accordés est librement défini par La Panière qui pourra, à tout moment et à sa seule initiative, le modifier. Cependant, le nouveau barème ne s'appliquera qu'une fois la carte soldée et pour les nouvelles cartes établies après la mise en place des nouvelles règles.

4.3.1. LES RECOMPENSES DE LA CARTE DE FIDELITE

Le seuil minimum de points de fidélité à atteindre pour bénéficier des paliers de récompense tels que définis ci-dessous est de deux mille cinq cent (2 500) points.

A partir de deux mille cinq cent (2 500) points, les points de fidélité attribués à l'Adhérent sur sa carte de Fidélité La Panière sont convertibles en récompenses dans la limite de leur validité, selon les paliers suivants :

- **Palier n°1** : à partir de 2 500 (deux mille cinq cent) points de fidélité, l'Adhérent se voit ouvrir l'accès aux récompenses suivantes :
 - **1 (une) boisson au choix** (hors menu) parmi les boissons chaudes, eau 50cl, canettes 33cl (hors bouteille 50cl, bière, jus frais, arbre à jus, limonade) commercialisées et disponibles dans les magasins La Panière.

• **Palier n°2 : à partir de 5 000 (cinq mille) points de fidélité**, l'Adhérent se voit ouvrir l'accès aux récompenses suivantes :

- **Soit 1 (un) produit boulangerie au choix** (hors Pain à la farine de riz) parmi les produits de la famille boulangerie commercialisés et disponibles dans les magasins La Panière,
- **Soit 1 (une) petite pièce viennoiserie au choix** parmi les petites pièces viennoiseries (croissant, pain au chocolat, pain aux raisins, briochettes, beignet, minis viennoiseries, cookies, délice chocolat, sablé) commercialisées et disponibles dans les magasins La Panière,
- **Soit 1 (une) petite pièce pâtisserie au choix** parmi les petites pièces pâtisseries (tartelettes, macarons, éclairs, flan) commercialisées et disponibles dans les magasins La Panière.

• **Palier n°3 : à partir de 10 000 (dix mille) points de fidélité**, l'Adhérent se voit ouvrir l'accès aux récompenses suivantes :

- **1 (un) menu au choix** parmi les menus suivants : Classique, Délice, Fraîcheur, Plaisir, Soupe, Petit déjeuner, commercialisés et disponibles dans les magasins La Panière, hors supplément tarifaire pour les produits hors formules mentionnées en magasin pour lesquels ne s'applique pas la remise de 5% (boissons 50 cl, bière, pâtisseries).

Si l'Adhérent a obtenu une ou plusieurs récompenses dans le cadre du Programme Fidélité La Panière, il peut les utiliser dans les magasins participant au Programme Fidélité :

- Au sein d'une commande d'autres produits,
- Ou commander uniquement le produit objet de la récompense sans obligation d'achat d'un autre produit.

4.3.2. UTILISATION DES POINTS DE FIDELITE

- A chaque palier atteint, l'Adhérent a la possibilité soit :
 - D'utiliser ses points afin de bénéficier de(s) l'Avantage(s) correspondant(s) au(x) Palier(s) qu'il a atteint dans le ou les magasins participants au Programme Fidélité auquel il a adhéré,
 - De les conserver pour continuer à en cumuler afin d'atteindre le ou les paliers suivants.
- Une fois le nombre maximum de points cumulables atteints (10 000 points), l'Adhérent ne peut plus cumuler de points.
- Avant de pouvoir cumuler de nouveau des points, l'Adhérent doit impérativement utiliser tout ou partie de ses points en choisissant un/des avantage(s) correspondant au(x) palier(s) proposé(s).

A chaque achat avec sa Carte Fidélité La Panière, un ticket de caisse sera remis à l'Adhérent, mentionnant le solde disponible de la Carte et le cumul de points fidélité non utilisés.

En cas de contestation, le ticket correspondant au dernier achat effectué fera foi tant sur le solde restant que sur les points de fidélité cumulés et non utilisés, sur présentation par l'Adhérent du ticket de caisse auprès d'un magasin participant dans la limite d'un délai de 45 JOURS. Ainsi, au-delà de ce délai, aucune contestation ne sera plus possible.

4.3.3. DUREE DE VALIDITE DES POINTS DE FIDELITE

La date de validité des points est identique à la date de validité du Programme de Fidélité La Panière, indiqué dans le paragraphe 3.

Si l'Adhérent n'a pas utilisé ses points avant la date de fin de validité du Programme de Fidélité dans les conditions exposées ci-après, et si celui-ci ne fait pas l'objet d'une prolongation à la seule discrétion de La Panière, ses points sont perdus, étant précisé que l'Adhérent ne pourra prétendre à aucun échange de ses points perdus contre des espèces.

Lorsque l'Adhérent a utilisé tous ses points pendant la période de validité du Programme, le compteur de ses points repart automatiquement à zéro. Son compteur sera de nouveau crédité, au fur et à mesure de ses achats dans les magasins La Panière participants au Programme de Fidélité.

Autres principes de fonctionnement

Si le paiement des achats n'est pas effectué avec la Carte Fidélité La Panière, aucune remise ne sera accordée et aucun point fidélité ne sera comptabilisé. Ni la remise, ni le crédit de point ne peut se faire rétroactivement.

Si l'Adhérent souhaite rendre sa Carte, il peut le faire dans tous les magasins La Panière. Dans ce cas, seul le solde monétaire restant sur sa carte sera restitué. Les points fidélité non utilisés seront perdus et ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Dans le cas d'arrêt du Programme par La Panière, les sommes restantes seront remboursées et les points fidélités acquis pourront être utilisés pendant 6 mois à compter du dernier achat réalisé. Au-delà, ils seront définitivement perdus.

La vente, l'achat, le courtage, le troc ou l'échange de points est strictement interdit. Dans ce cadre, La Panière se réserve le droit d'engager toute action judiciaire lui permettant d'assurer la défense de ses intérêts.

La Panière décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse ou abusive de la carte ou en violation des présentes conditions générales d'utilisation.

En outre, La Panière se réserve le droit d'engager toute action qu'elle jugera utile en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse de la carte.

La Panière se réserve le droit de supprimer sans préavis l'accès au Programme de Fidélité, en cas :

- de non-respect de la part de l'Adhérent de l'une des clauses des présentes,
- de décès de l'Adhérent,
- de comportement gravement répréhensible de l'Adhérent.

5. RENOUELEMENT DE LA CARTE DE FIDELITE LA PANIERE

En cas de perte, de vol ou de détérioration de votre carte, l'Adhérent doit le signaler dans un magasin La Panière participant au Programme en donnant son nom et en justifiant de son identité. La carte sera alors bloquée.

Une nouvelle carte sera alors remise à l'Adhérent dans les 72 heures qui suivent la déclaration de vol, perte ou détérioration auprès du magasin : le solde ainsi que les points fidélité déjà acquis seront transférés sur la nouvelle carte après acceptation par la société La Panière. Cette nouvelle carte est payante au prix de 1 (un) euro TTC (tarif en vigueur, susceptible de modification sur lequel la remise de 5% n'est pas applicable).

6. REMBOURSEMENT ET GESTION DES RECLAMATIONS

La Panière se réserve la possibilité et le droit de modifier le solde du compte (points et euros) de la Carte Fidélité La Panière de ces Adhérents, en cas d'erreur comptable ou de facturation, d'erreur dans l'historique et le relevé des transactions et en informera l'Adhérent concerné par tout moyen.

En cas de contestation d'une transaction ou d'une modification qui a été appliquée à la carte, l'Adhérent pourra contacter le service commercial de La Panière par téléphone au 04 79 88 06 06 (prix d'un appel local). Après investigations et vérifications, La Panière informera l'Adhérent des suites données à sa requête et prodiguera les explications correspondantes ayant amené La Panière à cette rectification.

Les sommes chargées sur la Carte Fidélité La Panière, pourront être remboursées dans certains cas, sans frais en appelant le 04 79 88 06 06 (prix d'un appel local). A cette fin, l'Adhérent pourra être invité à fournir certains justificatifs d'identité et de domicile (ex : copie des papiers d'identité, passeport, permis de conduire, adresse, et coordonnées bancaires). A l'issue des vérifications d'usage, et à réception des coordonnées bancaires, un remboursement sera alors effectué à la valeur nominale.

La Panière ne sera pas tenue responsable en cas d'erreur de facturation ou sur le relevé des transactions qui serait signalée par l'Adhérent au-delà d'un délai de quarante-cinq (45) jours suivant la date à laquelle ladite erreur aura été portée à sa connaissance. Il appartient à l'Adhérent de surveiller attentivement ses opérations et les soldes de son compte, en particulier à chacun de ses passages en caisse d'un magasin participant.

7. MODALITES DE PARTENARIAT AVEC LES RESTAURANTS DU CŒUR

Une convention de partenariat a été signée entre la société La Panière et les représentants des Restaurants du Cœur Savoie et Haute Savoie.

Lors de l'activation de sa carte, l'Adhérent pourra choisir de faire don de ses remises à cette association. Ses achats seront dans ce cas facturés au tarif en vigueur en magasin et le montant équivalent à la remise de 5% dont bénéficie l'Adhérent sera versé par La Panière aux Restaurants du cœur.

Par le biais de son site internet, La Panière s'engage à rendre compte une fois par an des sommes remises à cette association. Vous pourrez alors obtenir, sur simple demande auprès d'un magasin participant, une attestation des sommes versées par la société La Panière aux Restaurants du Cœur pour l'ensemble des magasins participants.

Aucune attestation ni reçu fiscal(e) individuel(le) ne sera délivrée à l'Adhérent.

8. DONNEES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel collectées dans le cadre du Programme de Fidélité seront traitées par La Panière dans le cadre de l'Inscription et de la gestion du Programme de Fidélité afin de traiter les demandes des Adhérents, les faire profiter du Programme de Fidélité et leur adresser des informations, offres, actualités et publicités commerciales.

Les informations à caractère personnel sont collectées manuellement à l'aide du coupon d'inscription remis à l'Adhérent lors de la création de la Carte Fidélité.

Les informations à caractère personnel suivantes sont obligatoires pour valider l'inscription de l'Adhérent au Programme de Fidélité et sont mentionnées comme telles lors de la collecte :

- nom
- prénom
- téléphone
- adresse e-mail

A défaut de renseigner ces informations, l'Adhérent ne pourra pas participer au Programme de Fidélité, ni bénéficier de ses Avantages Fidélité.

Pour les besoins du fonctionnement du Programme de Fidélité, La Panière conserve également l'ensemble des informations relatives aux achats de l'Adhérent.

La Panière pourra être amenée à proposer aux Adhérents des communications commerciales sur La Panière ou sur les sociétés exploitant des magasins La Panière. La Panière pourra en conséquence être amenée à communiquer à ces sociétés des informations à caractère personnel de l'Adhérent, sous réserve du consentement préalable de ce dernier. L'Adhérent demeure en mesure d'exercer son droit d'opposition, notamment selon les modalités ci-dessous énoncées.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'Adhérent dispose d'un droit d'accès, un droit de rectification, un droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après la mort ainsi que, pour les personnes mineures au moment de la collecte, un droit d'effacement des informations concernant.

L'Adhérent peut également s'opposer au traitement de données le concernant et s'opposer à ce que ses données personnelles soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale ou communiquées aux sociétés exploitant les magasins La Panière.

Outre la réglementation nationale, la Panière s'engage à respecter la réglementation européenne, en particulier, les dispositions du Règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016 entrant en vigueur le 25 mai 2018, relative à la protection des données à caractère personnel et notamment à n'utiliser de telles données que pour les finalités exposées ci-dessus, à mettre en place toute mesure nécessaire de sécurité et de confidentialité afin de protéger ce type de données, à assurer la conformité d'éventuels transferts de celles-ci à des Etats membres de l'Union Européenne ou hors Union Européenne, à supprimer ces données à l'échéance de la durée de conservation fixée aux présentes, ainsi qu'à faire droit aux demandes des personnes concernées par ces données dans un délai de trente (30) jours suivant la réception de la demande.

Par ailleurs, La Panière s'engage à informer les Adhérents concernés des éventuels failles de sécurité ou événements particuliers (piratage..) entraînant un impact sur le traitement de ces données.

Dans ce cadre, La Panière s'engage à supprimer les données à caractère personnel des Adhérents à l'issue d'un délai maximum de douze (12) mois suivant la fin de l'adhésion au Programme de Fidélité pour quelque cause que ce soit.

L'Adhérent peut exercer ces droits en s'adressant au service commercial de La Panière en joignant la photocopie de sa pièce d'identité par email à l'adresse servicecommercial@lapaniere.com ou par

courrier à l'adresse suivante : La Panière - Service Commercial - PAE les Combaruches - 360 Bd Jean-Jules HERBERT - 73100 AIX LES BAINS.

9. RESPONSABILITE

9.1. ENGAGEMENT ET RESPONSABILITE DE L'ADHERENT

- L'Adhérent s'engage à utiliser la Carte de Fidélité conformément aux dispositions visées dans les présentes CGU.
- A défaut, La Panière se réserve la possibilité de suspendre ou de désactiver la Carte de Fidélité et de mettre fin à l'Inscription sans préavis ni indemnité.
- L'Adhérent est le seul responsable de la bonne conservation de sa Carte de Fidélité.

9.2. RESPONSABILITE DE LA PANIERE

La responsabilité de La Panière ne saurait être engagée en cas de :

- perte, vol ou détérioration de la Carte de Fidélité.
- utilisation non conforme de la Carte de Fidélité ou du Programme de Fidélité en violation des règles de fonctionnement,
- falsification d'informations ou usurpation d'identité.

Il est précisé que cette liste n'est pas limitative.

Les avantages fournis à l'Adhérent le sont dans le cadre des présentes conditions d'utilisation. La Panière ne saurait notamment être responsable en cas de perte ou de retard d'acheminement imputables au réseau internet ou en raison de l'encombrement des réseaux de (télé)communications.

Dans l'hypothèse d'une défaillance informatique concernant la gestion du compte de l'Adhérent, l'indemnisation de ce dernier consistera exclusivement en l'attribution d'un avantage similaire à celui dont il n'a pu ou ne peut pas bénéficier.

D'une manière générale, La Panière assure, au titre d'une obligation de moyens, la gestion du Programme de Fidélité ainsi que la fourniture des avantages associés dans la limite fixée par les présentes conditions d'utilisation.

10. ADAPTATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION – FIN DU PROGRAMME

L'adhésion au Programme de Fidélité entraîne l'acceptation de l'ensemble de ces conditions qui ont valeur contractuelle et dont l'Adhérent reconnaît avoir eu connaissance.

Il pourra à tout moment être décidé de modifier ou de compléter les présentes conditions générales d'utilisation afin de les adapter aux évolutions qu'elles soient techniques, juridiques ou autres.

De même, le Programme de fidélisation pourra être écourté, interrompu ou arrêté. Ces situations et les modalités de leur mise en œuvre seront portées à la connaissance de l'Adhérent par tout moyen jugé utile par La Panière.

11. NON VALIDITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

12. SINCERITE

Les parties déclarent sincères les présents engagements. A ce titre, elles déclarent ne disposer d'aucun élément à leur connaissance qui, s'il avait été communiqué, aurait modifié le consentement de l'autre partie.

13. NOTIFICATION

Toutes les notifications de désengagement du Programme de Fidélité devront, pour être valides, être effectuées à l'adresse servicecommercial@lapaniere.com ou par courrier à l'adresse suivante : La Panière - Service Commercial - PAE les Combaruches - 360 Bd Jean-Jules HERBERT - 73100 AIX LES BAINS

14. LOI APPLICABLE - LITIGES

Les conditions générales d'utilisation sont soumises aux lois françaises.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour résoudre à l'amiable leurs différends, l'Adhérent s'engageant à saisir préalablement le service commercial de La Panière à l'adresse 360 Bld J.J. Herbert 73 100 AIX LES BAINS ou par email à l'adresse service.commercial@lapaniere.com.

Si les parties ne parvenaient pas à résoudre à l'amiable leur différend, l'Adhérent est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L534-7) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple). L'Adhérent pourra trouver les informations sur le site www.mediation-conso.fr

A défaut de règlement amiable, tout litige relatif à l'exécution et/ou à l'interprétation des dites conditions sera porté devant les tribunaux compétents de droit commun.

Tout litige entre commerçants sera porté devant les tribunaux du siège social de La Panière soit le Tribunal de Commerce de Chambéry.

ANNEXE :

Liste des points de vente participant au Programme Fidélité La Panière

Nom	Adresse	CP	Ville
Amancy	185 Route de la Roche	74800	Amancy
Ambilly	57 Rue ravier	74100	Ambilly
Annecy	12 Rue de la poste	74000	ANNECY
Biollay	947 Fg Maché / 1014 Av de Lyon	73000	Chambéry
Bonne	226 Av du Léman	74380	Bonne sur Menoge
Bressis	4 Rue Pinsons	74960	Cran-Gevrier
Chablais	10 Place Antoine Lumière	74100	Annemasse
Chamonix Centre	31 Place de l'église	74400	Chamonix
Chamonix Whymper	118 Rue Whymper	74400	Chamonix
Chassieu	41 bis Av du Progrès	69680	Chassieu
De Lattre	40 Bd Ml De Lattre de Tassigny	73100	Aix les Bains
Douvaine	2 Rue des vignes de bachelard	74140	Douvaine
Dubois	910 Rue du commandant Dubois	73200	Albertville
Franklin	992 Av du Président Franklin Roosevelt	73100	Aix les Bains
Gaillard	97 Route de genève	74240	Gaillard
Gex	686 Av Francis Blanchard	01170	Gex
Gilly	146 Av du Générale De Gaulle	73200	Albertville
Grignon	D925 Lotissement la Foret	73200	Grignon
La Motte	Le Binome B, 81 Rue de la Petite Eau	73290	La Motte Servolex
La Ravoire	55 Rue René Cassin	73490	La Ravoire
Le Bourget du Lac	982 Route de Chambéry	73290	La Motte Servolex
Le Cairn	21 Av des Chasseurs Alpains	73200	Albertville
Le Kiosque	6 Rue de Montréal	74100	Ville La Grand
Les Halles	5 Place de Genève	73000	Chambéry
Livron	17 Rue du Ml Leclerc	74100	Annemasse
Marché	7 Place de la libération	74100	Annemasse
Marlioz	23 Av du golf	73100	Aix les Bains
Meysieu	17 Rue de la république	69300	Meysieu
Montmélian	24 Av de la gare	73800	Montmelian
Pommier	198 bis Chemin de Pommier	69300	Meysieu
Rumilly	52 Av Gantin	74150	Rumilly
St Julien	11 Rue de genève	74160	St julien en genevois
Thônes	Les vernaies route d'Annecy	74230	Thônes
Toisinges	3504 Av du Mont blanc	74800	St Pierre en Faucigny
Vallée	68 Route des vallées	74100	Annemasse
Veyrier	36 Rue de la tournette	74290	Veyrier du lac